

Ministère de la Culture et de la Communication

La Ministre

Monsieur Vincent BERJOT
Directeur général des patrimoines
182 rue Saint Honoré
75033 Paris Cedex 01

Nos réf.: CC/484/FXM

06 MARS 2013

Monsieur le Directeur général,

Le Gouvernement s'est fixé une nouvelle ambition pour une action publique plus cohérente et plus efficace, inscrite dans un cadre respectueux de la trajectoire de redressement de nos finances publiques.

Pour assurer cette ambition, il a décidé de s'engager dans un travail d'évaluation des politiques publiques partenariales avec l'ensemble des acteurs concernés (État, collectivités, organismes sociaux et opérateurs).

Le comité interministériel de la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 18 décembre dernier a décidé que la réforme de la maîtrise d'ouvrage des Monuments historiques, opérée par une ordonnance de septembre 2005 et ses décrets d'application de juin 2009, ferait l'objet d'une évaluation au début de l'année 2013.

Il s'agit de mesurer si les résultats qui en étaient attendus en terme de simplification des procédures, de meilleure organisation du travail des services et des différents acteurs de la maîtrise d'ouvrage, de meilleur suivi et consommation des crédits ont été obtenus et de proposer les adaptations nécessaires s'il y a lieu.

1 - Vous vous appuyerez sur les travaux déjà réalisés par vos services, notamment ceux conduits sous l'égide de l'Observatoire de la réforme qui rassemble l'ensemble des acteurs susceptibles de réaliser une évaluation pratique de son fonctionnement.

Cet Observatoire, qui comprend des représentants de l'administration centrale et déconcentrée, des collectivités territoriales propriétaires publics, des propriétaires privés, des établissements publics maîtres d'ouvrage, des entreprises de restauration, des associations et des architectes répond aux critères d'ouverture et de concertation souhaités pour les comités d'évaluation préconisés par la méthodologie MAP.

Il vous appartiendra de le réunir pour examiner les conclusions des travaux faisant le bilan des résultats obtenus et des dysfonctionnements constatés dans la mise en œuvre de la réforme et les propositions de bonnes pratiques à généraliser et de mesures correctrices diverses qui peuvent être proposées en réponse à ces difficultés.

.../...

Vous formaliserez ensuite ces constats et propositions dans un document, que vous me remettrez en vue de leur validation par le CIMAP.

Vous veillerez à ce que ces propositions soient assorties d'instruments pratiques de mise en œuvre des mesures préconisées (documents types, contrats types, modèles de lettres et circulaires...) à l'intention des services déconcentrés et des maîtres d'ouvrages publics et privés.

2 - Je souhaite, par ailleurs, que cette analyse soit complétée par une mission d'audit menée par l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC) et l'inspection générale des finances (IGF) permettant d'analyser les circuits financiers.

En effet, les réformes de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, ainsi que le contexte économique actuel, semblent avoir profondément modifié les rythmes pluriannuels d'engagement et de paiement des opérations de restauration en administration déconcentrée.

Or, l'impact d'une budgétisation non fiable est fort tant pour le ministère que pour les entreprises du secteur des monuments historiques, tissu de petites et moyennes entreprises (PME) indirectement dépendantes des crédits disponibles dans le budget de l'État.

Je souhaite donc que cette mission, dont vous définirez la feuille de route, examine les différents facteurs qui ont pu contribuer à modifier les modes d'engagement et de paiement pluriannuels des opérations :

- la réforme du secteur des monuments historiques (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des opérations, contrôle scientifique et technique) ;
- les effets de la réorganisation de l'administration territoriale tant à l'intérieur du ministère (rattachement des services départementaux d'archéologie préventive (SDAP) aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC), constitution des SDAP en unités territoriales) qu'à l'extérieur ;
- l'évolution de l'organisation financière (mise en place de CHORUS, création des centres de services partagés et des services facturiers) ;
- les difficultés de financement des partenaires (collectivités territoriales et propriétaires privés).

Vous veillerez à ce que me soient proposés dans le cadre de cette mission :

- un nouveau modèle statistique de suivi de la dépense Monuments historiques en DRAC, partagé avec le ministère en charge du budget, permettant d'améliorer la budgétisation des dépenses ;
- des pistes permettant de favoriser une amélioration de la qualité de la dépense publique correspondant à cette politique, y compris en termes de formation des équipes ou de meilleure optimisation des outils de programmation financière actuellement utilisés dans les services déconcentrés.

Vous voudrez bien indiquer à la mission quelques DRAC tests pour mener ces analyses.

.../...

3 - Enfin, je souhaite qu'une réflexion soit engagée sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

L'AMO reste en effet peu pratiquée de façon formalisée et n'a pas suscité, à ce stade, d'offre privée.

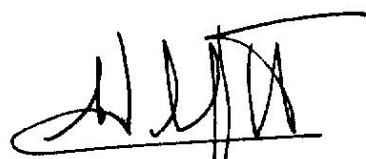
Vous voudrez bien me proposer des pistes de réflexion, en concertation notamment avec les associations d'élus, pour inciter à la mise en place d'une compétence « AMO », qui pourrait par exemple s'appuyer sur l'intercommunalité ou sur toute autre institution (CAUE, etc.) qui vous paraîtrait pertinente.

Dans le cadre de la préparation des CIMAP, vous rendrez compte de l'avancement de vos travaux au comité ministériel de pilotage stratégique que je préside pour le mois de mars prochain.

Vous finaliserez, dans la mesure du possible, les travaux relatifs au constat et aux propositions mentionnées au point 1 pour le mois de mars prochain.

Les travaux relatifs à la mission IGF/IGAC et les pistes d'évolution pour l'AMO devront être finalisés, pour leur part, pour le mois de juin prochain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.



Aurélie FILIPPETTI